

2023-2024

PROJET PEDAGOGIQUES MERCREDIS

ALSH 3-10 ANS



E Lafaye

Sommaire

Introduction.....	2
Axes transversaux.....	2
Cadre de vie.....	4
Présentation de l'accueil de loisirs :	4
École Anne Sylvestre	4
Valeurs et Objectifs pédagogiques.....	5
Pédagogie.....	5
Les méthodes actives.....	5
Évaluation.....	6
Avec les enfants :.....	6
Avec les parents :.....	6
Avec l'équipe d'animation :	6
Le projet Pédagogique.....	6
Les activités.....	6
Le handicap.....	7
Partenaires.....	7
Matériel.....	8
L'équipe pédagogique.....	8
Fonctionnement.....	10
Horaires.....	10
Journée type.....	10
Repas.....	10
Règles de vie.....	11
La vie quotidienne.....	12
Communication.....	13
Inscriptions.....	13
ANNEXES.....	14

Introduction

La MJC Monplaisir étant implantée sur le territoire du Moulin à Vent, Grand Trou et Petite Guille depuis 2008, il a été fait le constat qu'il existait un réel besoin d'accueil de loisirs pour les enfants en dessous de 11 ans sur le quartier. En effet l'association intervenait en priorité sur les publics jeunes (11-17) jusqu'à présent.

La construction sur le quartier de l'Espace des 4 vents et la gestion de cet équipement par la MJC Monplaisir en fin d'année 2014 a permis l'ouverture de l'Accueil de Loisirs pendant les vacances.

L'accueil de Loisirs sans hébergement est une structure qui répond à des besoins pour les parents, besoin de garde, besoin de sécurité pour les enfants mais aussi et surtout à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire et l'amener à devenir auteur mais aussi et surtout acteur de ses loisirs.

Ainsi l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour que l'enfant passe des temps d'activités les plus agréables possibles. Le projet pédagogique de l'ALSH constitue une réflexion collective qui définit des objectifs pédagogiques et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre.

La MJC Monplaisir est une association de loi 1901 et est affiliée Au Réseau R2AS (Réseau Rhône, Ain, Saône).

Les axes de développement de l'association redéfinis en 2022 sont les suivants :

- Accessibilité et solidarité
- Participation et citoyenneté
- Les Cultures
- Développement et cohésion territoriale
- Mixité

Axes transversaux

Innovation

La MJC Monplaisir se veut un lieu au sein duquel l'innovation et l'expérimentation ont toute leur place. En ce sens, la MJC encourage le développement de nouvelles pratiques, de nouvelles organisations et de nouvelles formes d'expressions.

Elle se veut proactive et bienveillante à l'égard des initiatives émergentes.

Son action est aussi sous-tendue par une volonté d'innovation sur la forme.

L'ouverture d'esprit et la curiosité sont les pierres angulaires de ses ambitions.

L'innovation peut être appréhendée sous les angles suivants :

Innovant pour la MJC, son territoire et ses actions : traduction locale d'initiatives préexistantes ailleurs, mais n'ayant jusqu'alors pas trouvé d'espaces pour se déployer.

Innovant au regard de l'inexistence d'initiatives similaires antérieures.

Enfin, la MJC encourage, à tous les niveaux de son organisation, les acteurs qui la font, à s'autoriser à sortir des sentiers battus.

Numérique inclusif

Le numérique a profondément bouleversé les pratiques ces dernières années et continuera à impacter et faire évoluer les pratiques et les relations entre individus.

La MJC, en sa qualité de lieu qui favorise les apprentissages tout au long de la vie, contribue à la formation des habitants afin que celles et ceux n'ayant pu acquérir les compétences numériques de base ou qui n'ont pu mettre à niveau lesdites compétences puissent bénéficier/continuer à pleinement exercer leurs droits et devoirs de citoyen. Par ailleurs, la MJC contribue à l'autonomie, l'émancipation et la responsabilisation des individus dans leur usage du numérique.

La MJC, dans un souci d'accessibilité et de facilitation, exploite pleinement le potentiel des nouveaux outils numériques dans sa relation avec les publics. Toutefois, ces outils ne sauraient entièrement remplacer une relation directe entre les personnes. Aussi, en parallèle des outils numériques mis en place par la MJC, des alternatives "non-numériques" devront toujours être proposées.

Développement durable

La MJC Monplaisir fait sienne la charte des MJC verte publiée par la Confédération des MJC de France.

La MJC Monplaisir participe notamment à l'accompagnement de la prise de conscience des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux. Par sa posture généraliste, son ancrage local et son dialogue continu avec les habitants, la MJC Monplaisir se veut être un acteur pour faire passerelle entre les préoccupations sociales et environnementales d'aujourd'hui.

http://www.cmjcf.fr/wp-content/uploads/2021/06/CHARTE-MJC-VERTES-CMJCF_2021_final.pdf

C'est dans ce cadre que s'inscrit pleinement le projet de l'accueil de loisirs sans hébergement de l'Espace des 4 Vents.

Cadre de vie

Présentation de l'accueil de loisirs :

L'ALSH des "4 Vents" ouvre des portes chaque mercredi de l'année scolaire et lors des périodes de vacances scolaires.

L'accueil de loisirs est fermé pendant les jours fériés.

L'accueil de loisirs revendique clairement une dimension éducative, au côté de la famille, premier lieu d'éducation de l'enfant, et de l'école, lieu de transmission des savoirs.

Les outils pédagogiques de l'animation utilisent les loisirs et la vie de groupe pour en faire des supports éducatifs à part entière au service du savoir-être et du vivre ensemble.

Groupe passerelle :

Durant l'été, nous avons décidé de créer un groupe passerelle de 9 à 11 ans (CM1-CM2). Ce groupe a pour vocation de « préparer » la transition au secteur jeune et à l'animation de proximité des 11 à 13 ans sur les mercredis après-midi. Pour ce faire, les activités sont différentes des autres tranches d'âges et des actions/projets, sont communs avec les adolescents de la structure.

Environnement

Suite à l'ouverture du groupe scolaire Anne Sylvestre en septembre 2021, cela a facilité le déploiement de nos actions et notamment l'ouverture de cet accueil de loisirs.

École Anne Sylvestre

Une partie de l'école est mise à disposition pendant les mercredis pour accueillir les enfants de 3 à 10 ans.

- La salle périscolaire
- Le lieu accueil parents
- 2 salles d'évolutions
- Deux salles de repos
- Gymnase
- La salle informatique
- La cantine scolaire

Valeurs et Objectifs pédagogiques

- **Accompagner le vivre ensemble**
 - Proposer un cadre dans lequel l'enfant peut évoluer et s'épanouir en toute sécurité
 - Favoriser les échanges entre les différents acteurs du centre de loisirs
 - Développer la solidarité et le respect entre tous
 - Sensibiliser les enfants aux questions liées à la discrimination
- **Favoriser la découverte et l'ouverture culturelle**
 - Proposer des activités innovantes
 - Favoriser la découverte de la pratique culturelle et sportive
 - Développer les partenariats avec les acteurs du territoire
 - Initier les enfants aux nouvelles pratiques numériques
- **Accompagner les enfants à devenir des acteurs**
 - Développer l'autonomie individuelle et collective des enfants
 - Responsabiliser les enfants dans les choix individuels et collectifs
 - Laisser les enfants prendre des décisions concernant l'accueil de loisirs
- **Sensibiliser les enfants à la question de l'écologie et du développement durable**
 - Sensibiliser le public à son environnement et son corps
 - Accompagner les enfants dans des démarches de développement durable
 - Amener les différents acteurs du centre de loisirs à réinterroger nos modes de consommation

Tous les enfants ont du génie, le tout est de la faire apparaître. " Charlie Chaplin

Pédagogie

Les méthodes actives

Les méthodes actives visent à rendre l'enfant acteur des savoirs qu'il construit à travers des situations de recherche et d'expérimentations, seul ou en groupe. En ce sens, elles valorisent l'autonomie.

Il s'agit globalement de :

- Faire par soi-même, expérimenter, faire l'expérience directe
- Manipuler, réaliser, produire, « agir », apprendre en faisant
- Pratiquer le « tâtonnement expérimental », tester, se tromper (droit à l'erreur), trouver des solutions singulières aux problèmes posés
- Participer, s'impliquer, s'exprimer, donner son avis.
- Choisir, décider ou participer aux prises de décision.

« La voie normale de l'acquisition (...) le tâtonnement expérimental, démarche naturelle et universelle. Les acquisitions ne se font pas, comme on le croit parfois, par l'étude des règles et des lois mais par l'expérience ». Augustin Freinet, Invariants pédagogiques, 1964.

Évaluation

Avec les enfants :

Chaque fin de journée, les enfants sont amenés à échanger autour du déroulement de leur journée. Le temps du goûter est un moment propice à cet échange. Ainsi, les ressentis des enfants pourront être récoltés à d'outils ludiques et adaptés, cela permet de donner l'occasion aux enfants « d'être acteurs » et force de proposition.

Avec les parents :

Ponctuellement les parents pourront être questionnés afin de faire évoluer le centre de loisirs. Pour cela des formulaires seront distribués en fin de période de vacances scolaires. Ainsi nous pourrons répondre aux besoins des habitants plus efficacement.

Avec l'équipe d'animation :

Des temps de bilan de fin de journée seront mis en place quotidiennement afin de faire le tour des problèmes rencontrés. Un temps d'évaluation plus poussé aura lieu les jeudi soir. Une grille d'auto évaluation sera transmise à chaque membre de l'équipe où ils s'évalueront sur les points suivants:

- Motivation
- Responsabilité
- Ponctualité
- Relation avec les acteurs de la structure (enfants, parents, direction, personnel d'entretien...
- Animation en général
- Intégration dans l'équipe
- Respect des règles de sécurité
- Respect des locaux
- Respect du matériel

Le projet Pédagogique

A la fin de chaque saison le projet pédagogique sera évalué selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

Les activités

Chaque jour des activités adaptées à l'âge du public sont proposées par les animateurs, elles peuvent être proposées à l'ensemble du public ou à des groupes plus restreints en fonction de l'âge ou par choix des enfants.

Ces activités sont pour la plupart préparées et conçues par l'équipe pédagogique en amont lors de réunion de préparation en lien avec les objectifs du projet pédagogique.

Globalement, la journée se découpe en 2 temps :

- Les matinées stages de découvertes
- Activités de loisirs les après-midis

Les activités de loisirs, peuvent tourner autour de grandes thématiques, tels que les activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques et/ou de sorties comme les cinémas, les fermes pédagogiques, la baignade et temps d'autres. Parfois, un même projet regroupe plusieurs types d'animations.

Nous pouvons proposer :

- Des activités ludiques (grand jeu, jeu de société...)
- Des activités sportives
- Des activités d'expression manuelle
- Des activités d'expression corporelle
- Des activités multimédia
- Des activités scientifiques
- Des sorties (piscine, neige, cinéma, ferme pédagogique, zoo...)

Nous ne communiquons volontairement pas le programme d'activités dans sa totalité, car en effet, nous souhaitons que les enfants soient force de propositions sur différents temps. Ils peuvent proposer des stages de découverte, d'activités de loisirs jusqu'aux sorties possibles.

Le handicap

« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »¹

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place au sein de l'accueil de loisirs. Un projet accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil.

Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Partenaires

Le centre de loisirs fonctionne grâce aux partenariats existant entre la MJC Monplaisir, la Ville de Lyon et la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône.

Des partenariats ponctuels seront mis en place sur un certains nombres d'actions. En effet il est possible de travailler avec d'autres associations sur des projets. Nous prioriserons les associations du territoire afin de faire participer le public aux événements et actions du territoire.

¹ Selon l'article L 114 du code de l'action sociale et des familles.

Matériel

Du matériel pédagogique est mis à disposition du public et des animateurs lors des mercredis. Ce matériel peut être acheté à la demande des animateurs suivant leurs besoins en amont lors de réunion de préparation. Une base de matériel est disponible sur place.

Il est possible d'utiliser les ressources internes de la MJC Monplaisir.

L'équipe pédagogique

L'équipe est composée d'un directeur du centre de loisirs et d'un animateur référent, de 6 animateurs vacataires et de d'un agent d'entretien. 4 animateurs évolueront avec 32 enfants âgés de 3 à 5 ans, et 4 autres animateurs avec 36 enfants âgés de 6 à 10 ans.

Le rôle du directeur de l'accueil de loisirs

Le directeur a pour responsabilité mission d'organiser et coordonner l'ensemble de l'accueil de loisirs. Il est garant du projet pédagogique et de sa mise en œuvre. Bien évidemment, il gère la partie administrative, budgétaire et logistique. Il assure le rôle de formateur et contribue à la formation des équipes pédagogiques.

Les missions de l'équipe de direction sont :

- Participer à la définition des orientations stratégiques de l'ALSH (Projet pédagogique)
- Élaborer le budget de fonctionnement du centre de loisirs
- Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, encadrement et formation des animateurs)
- Développer des partenariats
- Assurer la sécurité physique et morale du groupe
- Vérifier la sécurité et l'entretien des locaux
- Assurer le lien entre les familles et l'équipe d'animation
- Assurer la réalisation des objectifs du projet pédagogique
- Gérer le matériel
- Assurer le bon fonctionnement de la journée
- Assurer la fonction administrative

Les missions de l'équipe d'animation sont

- Assurer la sécurité physique et morale du groupe
- Participer aux réunions de préparation
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique dans le respect du cadre réglementaire des Accueil Collectifs de Mineurs
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit collective ou individuelle
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

Les missions de l'équipe de cantine et d'entretien sont

- Entretien des locaux et le matériel de réchauffe
- S'assurer de la bonne réception des repas
- Assurer le service du déjeuner

Fonctionnement

Horaires

Il est possible de déposer les enfants entre **8h00 et 9h30** et de venir les chercher entre **17h00 et 18h00**.

Exceptionnellement lors de sorties il peut être décidé un rendez-vous plus tôt et un retour plus tardif.

Journée type

La journée de l'accueil de loisirs s'articule autour de ces moments clés. Cette organisation est donnée à titre d'exemple, il est possible qu'elle change selon les activités proposées.

- 8h00-9h30: Accueil des enfants échelonné
- 9h30-10h: regroupement des enfants par tranche d'âge
- 10h-12h: Activités proposées par les animateurs ponctuées de temps libres
- 11h30/12h30-12h/13h00: Repas à la cantine de l'école selon l'âge des enfants
- 13h00-14h00/15h00: Temps calme ou repos pour les plus petits
- 14h00/15h00-16h00: activités proposées par les animateurs ou sorties
- 16h00-16h30: Temps libre
- 16h30-17h00: Goûter + retour sur la journée avec les enfants
- 17h00-18h00: Départ échelonné des enfants

Repas

Le repas est pris entre 11h30-12h00 et 13h00, c'est un moment convivial animé. Chaque enfant est invité à goûter chaque aliment qui lui est proposé.

Les régimes spécifiques sont pris en compte dans la mesure du possible si la demande a été faite par les parents

Au-delà des régimes alimentaires médicaux, allergies, différents menus sont proposés :

- **Le menu sans porc**
- **Le menu sans viande**
- **Le menu « sans restriction »**

Le temps de repas reste important en termes d'éducation à la santé (hygiène, repas équilibré, gaspillage ...), de plus il est important de noter que ce temps contribue pleinement à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant (service, débarrassages, nettoyage...).

Il est **propice aux discussions et aux échanges** avec l'adulte et les autres enfants.

La réalisation et la livraison des repas sont assurées par la société RPC. Les menus sont affichés et sont à la disposition des parents. Le réchauffage des plats est à la charge du personnel de cantine.

Règles de vie

Règles de vie des enfants :

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre clair dans lequel évoluera l'enfant. Celles-ci sont travaillées et définies par les enfants et l'équipe d'animation à chaque début de semaine de vacances scolaires. Elles sont affichées dans les locaux afin que chacun puisse s'y référer au quotidien.

En cas de non-respect de ces règles de vie, il pourra être décidé de sanctions. En effet l'équipe d'animation, en lien étroit avec la direction du centre de loisirs, prendra la décision de la sanction en fonction de la gravité de la situation. Tout manquement répété pourra donner lieu à un entretien avec les parents.

Il est important de noter que les règles de vies ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer

Règles de vie des animateurs :

L'équipe d'animation est soumise à des règles de fonctionnement qui régissent l'organisation et le comportement à adopter sur la structure. Ce document est à signer en même temps que le contrat par tout le personnel d'animation.

La vie quotidienne

L'accueil du matin et du soir :

C'est le temps de liaison entre la famille et l'accueil de loisirs. C'est un moment qui permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades et les animateurs. Des activités sont proposées aux enfants en autonomie (Ateliers jeu, lecture, dessin, construction, ne rien faire...). L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour répondre aux questions, donner des informations...

La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

Les transports :

Lorsque des sorties sont organisées, les groupes pourront se déplacer. A pied quand la distance le permettra. En transport en commun sur la ville de Lyon (Bus, Métro, tramway...) ou dans des cars privés sur de longues distances.

Exceptionnellement nous pourrions utiliser des véhicules 9 places. L'encadrement lors des trajets et le même que sur la structure, il est soumis à la réglementation en vigueur.

Les temps libres :

"Pour un enfant, le temps libre n'est pas synonyme d'ennui ! C'est, bien au contraire, l'occasion (indispensable) pour lui d'exercer sa créativité et de laisser libre cours à son imagination.**es temps calmes :** Vivre en collectivité nécessite une fameuse énergie. Être présent dans le groupe, discuter, négocier, partager, converser, jouer, chanter, rire, courir, sauter, crier, penser, réfléchir, essayer, réessayer... sont autant d'expériences riches, tant pour le corps que pour l'esprit. C'est pour respecter les besoins de l'enfant et son rythme que sera mis en place chaque jour un temps calme après le repas. Ceux qui le désireront pourront simplement s'allonger pour se reposer et dormir. Les temps calmes sont des temps animés, les animateurs proposeront des activités calmes aux autres enfants (lecture, relaxation ...)

Les temps libres sont des moments importants de la journée, c'est ici que l'enfant pourra s'épanouir avec camarades dans un cadre plus souple que l'activité en elle-même.

Etty Buzyn, psychothérapeute

Communication

La communication passe dans un premier temps par les temps d'accueil du matin et du soir. Les animateurs doivent avoir une attitude adaptée, transmettre les informations et être à l'écoute des familles. Il peut être envisagé, des temps conviviaux « cafés, thés, valorisations des créations des enfants » pour favoriser la communication avec les équipes. Ces temps permettent de laisser une place aux familles pour être force de proposition concernant les activités ou les valeurs pédagogiques à défendre. Une plaquette d'information dédiée aux familles sera éditée avant chaque période de vacances scolaires. Celle-ci sera disponible sur les lieux d'interventions de la MJC Monplaisir. (LAP, écoles, Espace des 4 Vents, MJC Monplaisir, site internet).

Cette plaquette permettra aux familles d'être informées sur

- Les dates d'ouvertures
- Les dates d'inscription
- Les modalités d'inscription
- Des tarifs appliqués
-

Nous faisons le souhait de ne communiquer le programme d'activités de la semaine pour plusieurs raisons :

Premièrement, nous souhaitons que les enfants soient force de propositions. Ils peuvent proposer des stages de découvertes, d'activités de loisirs jusqu'aux sorties possibles, afin que les animateurs puissent les programmer, ou laisser des espaces libres dans la programmation de la semaine. De plus, cela permet à l'équipe pédagogique la liberté de s'adapter aux envies et besoins des enfants. Deuxièmement, comme nous le stipulons dans les valeurs et plus spécifiquement autour de l'objectif « Découvrir », nous avons à cœur que les enfants découvrent de nouvelles activités, qu'ils n'ont pas, ou peu, l'occasion de faire. Communiquer en amont le programme entier rentrerait en contradiction avec nos volontés.

Les temps forts pourront être communiqués pour que les familles puissent anticiper les différents événements

Inscriptions

Suite à l'augmentation des demandes pour l'accueil de loisirs, mais aussi pour répondre aux sollicitations des familles, et afin de trouver un système d'inscription adapté tout en étant le plus juste possible, la MJC a décidé de revoir les modalités d'inscriptions. Un lien sera disponible sur le site internet de la MJC. Ce lien sert de préinscription. Par la suite, le directeur de l'accueil de loisirs prendra contact avec vous pour confirmer ou non l'inscription. Attention, l'inscription concerne l'année scolaire pour les mercredis et la semaine pour les périodes de vacances scolaires.

- Préinscription au questionnaire
- Réponse aux demandes
- Inscription et paiement auprès de la MJC

ANNEXES

Les conditions suivantes doivent être remplies pour pouvoir inscrire son enfant:

- 1. Être résident de Lyon et des quartiers Moulin à Vent/ Grand Trou/ Petite Guille**
- 2. Adhérer à la MJC Monplaisir (Adhésion loisirs 14,50 euros pour la saison)**
- 3. Avoir rempli la fiche sanitaire de liaison et fourni les documents nécessaires**
- 4. Avoir réglé le montant du séjour**

Critères de sélection	Points
Territoire	
Moulin à Vent / Grand Trou / Petite Guille	1
Hors secteur	0
Ecoles	
Anne Sylvestre / Marie Bordas / Philibert Delorme	0,5
Hors écoles du secteur	0
Situation professionnelle	
Les deux responsables légaux ont une activité professionnelle	2
Un des responsables légaux a une activité professionnelle	1
Les responsables légaux n'ont pas d'activité professionnelle	0
Structure familiale	
Famille monoparentale	1
Famille nucléaire	0
Famille nombreuse (3 enfants et plus)	1
Famille avec moins de 3 enfants	0
Ancienneté	
Ancienneté plus d'un an	1
Ancienneté moins d'un an	0,5
Nouvelle inscription	0
Quotient CAF	
0 à 300	2
301 à 500	1,5
501 à 800	1
801 à 1065	0,5
Supérieur à 1066	0
Adhérent	
Adhérent	1
Non adhérent	0